

L'ESSENTIEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

★ FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

MAISON DES SERVICES PUBLICS

La Maison des Services Publics de Villefort est labellisé Maison de l'Emploi depuis près d'un an. Pour fonctionner, une animatrice, Murielle FANTINI, a été recrutée et assure les missions confiées à cette structure :

- * accueil et orientation des demandeurs d'emplois et créateurs d'entreprise.
- * aide dans les démarches administratives pour tous les administrés.
- * développement culturel (animation des CEL et des associations).

La Maison de l'Emploi est subventionnée pour 4 années par l'Etat et le Conseil Général de la Lozère. Au bout de ces 4 années, un bilan permettra d'évaluer la nécessité de continuer cette action. D'ici là, les financements n'étant pas assurés au delà de 4 ans, la collectivité ne peut pas s'engager pour créer un poste permanent.

Ainsi, les 2 mi-temps affectés à la Maison de l'Emploi sont d'une durée d'une année et doivent donc être renouvelés chaque année. Il est décidé de renouveler le poste pour l'année 2009.

Un bilan des 9 premiers mois d'existence de la structure est distribué et est disponible sur simple demande auprès de la Maison des Services Publics. Ce document permet de dresser un bilan positif avec une fréquentation en constante augmentation.

SUIVI DES PROJETS

Pour permettre le bon fonctionnement de la Communauté et l'avancement des projets, il a été décidé de renouveler pour un an le poste d'Agent de Développement.

Ce poste était auparavant subventionné par un contrat aidé (CAE). Ce poste sera pour les prochaines années rattaché à la Maison des Services Publics, qui permettra d'obtenir sensiblement le même montant d'aides public.

Il sera également proposé à l'agent de développement des formations pour l'aider à réussir le concours de la fonction publique territoriale et de pouvoir être titularisé.

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Les employés de la Communauté utilisent de temps en temps le camion de la mairie de Villefort, entre autre pour le ramassage d'encombrants.

Pour clarifier la situation au niveau des assurances et permettre le défraiement de la mairie de Villefort, une convention de mise à disposition de ce camion sera mise en place pour un coût horaire de 20 €/heure. Ce coût sera répercuté aux communes si besoin.

FRAIS DE DEPLACEMENTS

Lorsque qu'un élu de la Communauté est délégué au sein d'une structure, il pourra se faire rembourser ses frais de déplacements au même conditions que celles fixées pour les vice-présidents. (indice de remboursement de la fonction publique ; versement annuel)

★ ORGANISATION DE LA SAISON TOURISTIQUE

ANIMATION A LA GARDE

Pour information, l'association «La Cour Pontificale d'Avignon» a fait une proposition au Maire de Prévenchères pour réaliser une animation médiévale le week-end du 11-12 juillet 2009.

Cette animation consiste en la mise en scène d'une fête médiévale avec campement, démonstrations d'artisans, cérémonies, ... et s'intégrerait parfaitement dans le site.

Cette animation se fera en autonomie (rémunération sur un droit d'entrée) et comme l'organisateur est originaire de la région, il ne demande aucune participation des collectivités (normalement, l'hébergement des participants est sollicité).

Cette animation peut faire penser aux anciennes fêtes de Régordane et reçoit un accueil favorable du conseil communautaire qui invite les associations de toutes les communes du canton à harmoniser leurs animations estivales afin de ne pas créer de doublon ce week-end là avec cette animation.

FORMATION POUR LA SURVEILLANCE DU LAC

Le principe de former une personne localement a été approuvé sur le fond. La formation serait payée à la condition d'occuper le poste de surveillant de baignade au Lac de Villefort pendant la saison estivale. Si la personne formée n'assurait pas le poste, il devra alors rembourser la formation.

Le coût de la formation devrait être largement compensé par l'absence de charges liées à la mise à disposition d'un logement de fonction qui était faite lorsqu'un surveillant de baignade extérieur au territoire était recruté.

Une convention et des éléments financiers seront proposés lors du prochain conseil communautaire.

★ PROJETS

MAISON DE LA PECHE

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour ouvrir les plis concernant les offres pour le projet de la Maison de la Pêche.

Le conseil attribue les lots suivants :

LOT 1 : démolition et terrassement

PERRIER : 5 938 €

LOT 2 : Gros œuvre et maçonnerie

MAURIN : 76 126,36 €

LOT 3 : Etanchéité

MAURIN : 3 854,05 €

LOT 4 : Charpente – couverture - bardage

MAURIN : 35 048,66 €

LOT 7 : Carrelage - Faïences

DOS SANTOS : 11 168,18 €

LOT 9 : Electricité Chauffage

AB SUD ELEC : 30 051,77 €

Les lots 5 (Menuiseries extérieures), 6 (Menuiseries intérieures), 8 (Plâtrerie peinture) et 10 (Sanitaire – vmc – cuisine – poêle à granulés) sont déclarés infructueux. Un appel d'offre en marché négocié sera lancé.

MAISON DE LA PECHE

Le projet global a été récemment revu à la hausse depuis la signature du contrat de maîtrise d'œuvre. Comme le contrat le prévoit (le montant du contrat de maîtrise d'œuvre étant indexé sur le coût global du projet), un avenant est établi pour acté la plus value (2 179€)

BÂTIMENT D'ACCUEIL - AMSEAA

Lors du dernier conseil communautaire, il avait été précisé qu'un poste de relevage des eaux usées était nécessaire. Une analyse de la proposition qui avait été faite par l'entreprise SOVETRA a été faite et a abouti à la conclusion que le prix proposé (9 440€ HT) était convenable.

Il est rappelé que ce surcoût sera répercuté dans le loyer demandé à l'association qui utilisera le bâtiment. L'avenant au marché pour la réalisation de cet équipement est adopté.

CHATEAU DE CASTANET

Suite aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France, le projet de système de chauffage a du être modifié. Ce système comporte une machine de ventilation haut de gamme, seul matériel qui peut-être monté dans les combles par l'escalier (sinon, il faudrait le faire passer par le toit).

Ce système permettra néanmoins de réaliser des économies dans les consommations de gaz (le rendement du chauffage passera de 60% à 90%)

Ces modifications entraînent une augmentation des coûts d'investissement, le projet passant de 192 422 € HT à 226 338 € HT.

Le Conseil Communautaire approuve la signature d'un avenant et souhaite qu'une clause de résultat concernant l'humidité et le chauffage soit annexé au contrat du maître d'œuvre.

PARC DU CHATEAU DE CASTANET

Le conseil municipal de Pourcharesses a demandé a ce que soit intégré dans le projet d'aménagements extérieurs du Château de Castanet la possibilité d'une desserte pour les véhicules qui relierait le parking au château en passant au milieu du futur Parc, ceci afin de créer une dépose minute.

L'Architecte des bâtiments de France sera consulté sur cette option.

PISTES DFCI

Pour la réalisation du projet de réfection de pistes DFCI (programme 2009), la DDAF propose un contrat de maîtrise d'œuvre de 20 800 € TTC.

Il est proposé de demander à la DDAF de réaliser 2 contrats : un pour les prestations liées à la préparation du projet et un pour les prestations de suivi des entreprises (qui sera passé quand le projet et le nombre de pistes réellement réalisées sera défini).

La DDAF propose aussi de réaliser l'établissement de servitudes sur les prochaines pistes rénovées. Le montant de cette prestation s'élève à 7 256 € (financé à 80%, soit à la charge de la Communauté : 1 452 €)

Devant la somme demandée, le Conseil Communautaire demande à la DDAF des éclaircissements sur les prestations réalisées.



DIVERS

ECOLE DE MUSIQUE

L'EDML assure des cours de musique ouverts à l'ensemble des enfants du territoire. Des Communes participent au financement de cette structure en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Il a été demandé d'étudier la possibilité que la Communauté prenne la compétence enseignement musical et prenne en charge les frais associés (qui permettraient de faire des économies d'échelle).

Cette demande concerne notamment la partie de financement assuré par la Commune de Villefort qui, en tant que « commune pôle » paie une participation pour l'ensemble des élèves du Canton qui s'élève à 863 € pour cette année.

Cette question sera remise à l'ordre du jour du conseil pour l'année scolaire 2009/2010 et sera discuté dans le cadre de la préparation du budget en mars prochain.

GOLF DE LA GARDE GUERIN

Comme discuté lors du dernier conseil, le conseil communautaire approuve le fait de prendre en charge les frais de loyer et de matériel du Golf de la Garde Guérin.

Les frais de personnels seront toujours pris en charge par l'association qui gère le golf.

PRESENCE RURALE

L'association Présence Rurale s'occupe du portage des repas sur notre territoire. Avec les augmentations du coût de l'essence, cette structure a des difficultés financières et souhaite limiter au maximum l'incidence sur le prix des repas payés par les bénéficiaires du service. Ils sollicitent une aide financière de la part des collectivités locales pour continuer à assurer ce service public.

Cette subvention s'élèverait aux environs de 1.5€/repas porté.

Le Conseil Communautaire invite l'ensemble des CCAS de la Communauté à répondre favorablement à cette demande, à la condition que l'ensemble des communautés de la Lozère délibèrent favorablement à cette demande d'aide.

CEL

L'attribution de subventions dans le cadre du Contrat Educatif Local a été validé en conseil communautaire lors du dernier trimestre 2007. La Communauté de Communes reverse aux associations les subventions de la DDJS perçues pour leurs actions.

Or la répartition des subventions par action a été modifiée par la DDJS. Il convient donc d'établir une modification de la répartition DDJS / Communauté pour pouvoir payer les associations.

Au global, il avait été prévu un versement de 13 507 € de subventions pour la Communauté et la DDJS. Avec les actions réellement réalisées, le montant des aides versées s'élève à 8 957.41 €

Au vue du reliquat, il est décidé d'accorder une aide au financement d'un projet « activité musicale » de l'école de Prévenchères qui avait été retenu sous condition de reliquat. L'aide accordée d'élève à 379 €.

TRAVAIL ETHNOLOGIQUE

Le projet de recueil de la mémoire des anciens avance avec une collaboration avec Alain LAURANS des archives départementales.

Des estimations de coûts ont été faites. Elles vont de 12 000 € (emploi d'un stagiaire) à 42 000 € (emploi d'un professionnel).

Il est décidé d'affecter une partie du temps de Murielle Fantini dans sa mission de développement culturel pour le recueil en urgence de la mémoire des anciens la plus fragile (quelques personnes ont été identifiées).

Ceci permettra de travailler plus sereinement dans l'avancement du projet global. Pour cette partie, l'emploi d'un étudiant sera envisagé.

SENTIER DE VILLEFORT

Il a été demandé au Parc National de travailler avec la Communauté à l'élaboration d'un sentier de bourg dans Villefort. Sur le modèle des sentiers réalisés au Pont de Montvert et à Vialas, des panneaux explicatifs disposés dans l'ensemble du village permettront aux visiteurs d'avoir des éléments sur l'histoire, le patrimoine et les éléments caractéristiques de Villefort.

Un petit dépliant sera édité pour apporter plus d'informations et permettre au visiteur d'avoir un plan pour se repérer.

Le projet est évalué à 22 000 €.

Plan de financement adopté :

PN Cévennes : 40%

CG Lozère : 40%

Comcom : 20 % soit 4 500 €

(utilisation du produit de la taxe de séjour possible)

Les financements vont être demandés. Le projet pourrait être réalisé en 2009.